

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Nouveau-Regime-pour-les-visas-etudiants-etrangere-en-Argerine>

# **Nouveau Régime pour les visas étudiants étrangers en Argentine.**

- Argentine -

Date de mise en ligne : jeudi 9 novembre 2006

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

## Nouveau Régime pour les visas étudiants étrangers en Argentine.

---

A partir du 18 août 2006, une nouvelle loi s'applique quant à l'obtention de visas pour les étudiants étrangers devant se rendre en Argentine. Les étudiants ou stagiaires ressortissants des pays exemptés de visa de tourisme (comme la France et Monaco), qui souhaitent poursuivre leurs études dans un établissement éducatif argentin peuvent se rendre en Argentine SANS VISA, munis du passeport en cours de validité. Néanmoins, dans les 30 jours suivant le début des cours, ils seront obligés de régulariser leur situation sur place.

Ce régime est inscrit dans la "[Disposición de la Dirección Nacional de Migraciones Número 20.699/06.](#)"

Consultez dans la Section "Visas" les modalités suivantes :

- ▶ [Étudiants titulaires de passeports français, monégasques et d'autres pays exemptés de visa de tourisme](#)

(pour le savoir, cliquez sur "visa touristique")

- ▶ [Étudiants titulaires de passeports des pays soumis au visa de tourisme](#)
- ▶ [Programmes "Rotary" ; "AFS", "Youth for Understanding", etc.](#)